



PROCÉDURE D'ADMISSION

4 ÉTAPES À SUIVRE



1

Retrait d'un dossier
auprès de LA SASSON,
de la MLJ ou
du Service Social



2

Le dossier est rempli
et rendu avec les
justificatifs demandés
à la SASSON



3

Le jeune est reçu en
entretien



4

L'équipe étudie la demande
du jeune, et transmet sa
réponse dans un
délai rapide.



3 ADRESSES pour t'aider !

ASSOCIATION LA SASSON

➔ 51 - 61 rue de Narvik
73200 ALBERTVILLE

☎ 06.63.37.20.83
coloc.jeunes@la-sasson.com

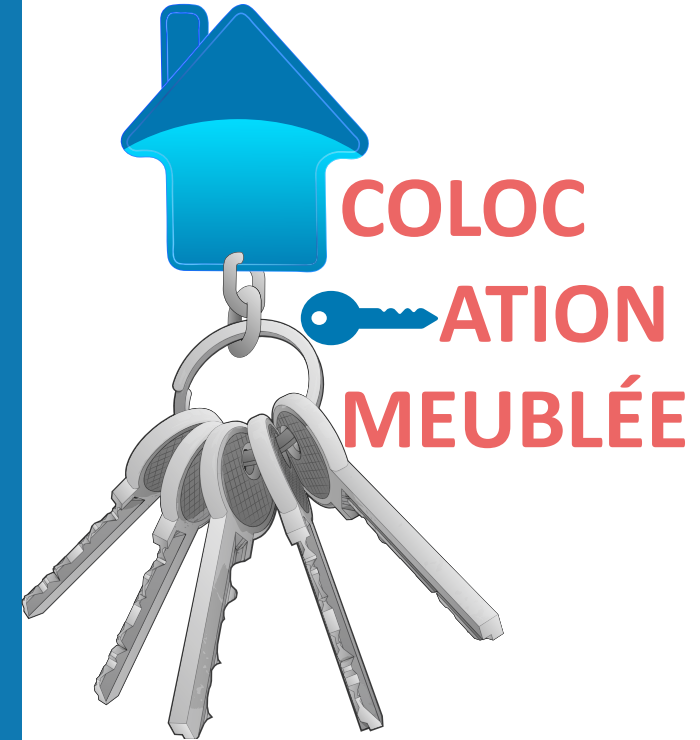
MISSION LOCALE JEUNES (MLJ)

➔ 108 rue de la République
73200 ALBERTVILLE

☎ 04 79 31 19 19
secretariat@mlj-tarentaise.com

SERVICE SOCIAL

➔ 45 avenue Jean Jaurès
Hall 1 - 1^{er} étage
73200 ALBERTVILLE



Pour les **18 / 30 ans**



sur le territoire **ARLYSÈRE**

CONDITIONS D'ACCÈS

- Etre agé de **18 à 30 ans**
- Justifier de **revenus** suffisants pour assumer le paiement du loyer et des charges locatives.
- Etre en formation, en emploi, étudiant, jeune travailleur ou en recherche active d'insertion professionnelle dans un **projet d'insertion professionnel**.
- Accepter un **accompagnement socio-éducatif**, autour de cet accès au logement.



L'Agglomération Arlysère en partenariat avec LA SEM4V et l'Association LA SASSON propose aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, (étudiants, stagiaires, apprentis, en insertion professionnelle) une **solution de logement accessible et accompagnée**, sous la forme de **colocation**.



L'association LA SASSON assure la gestion locative de **6** appartements représentant **12** places sur la ville d'Albertville; Ces logements sont mis à disposition par la SEM4V, meublés par l'Agglomération Arlysère qui accompagne financièrement LA SASSON dans sa mission.

c'est signé !

L'association LA SASSON signe avec le jeune :

- ▲ Un contrat de sous-location
- ▲ Un contrat d'accompagnement

AIDES POSSIBLES

Les contrats de sous location ouvrent droit :

- à l'aide au logement
- au FSL (Fonds de Solidarité Logement),

en fonction de la situation personnelle et financière des jeunes